



**Direction Régionale de l'Alimentation l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Alimentation – Pôle inspections**

PREAVIS D'EXPORTATION
Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets

- PRESENTATION AU CONTRÔLE**
 DEMANDE DE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE A L'EXPORTATION VEGETAUX & PRODUITS VEGETAUX

Merci de remplir les informations d'exportation ci-dessous, à retourner au plus tard 48h avant le départ de la marchandise, par courriel à la bal : sral-rungis.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Coordonnées de l'établissement exportateur (adresse précise)	
Nom, téléphone d'un contact	
Pays de destination	
Date d'expédition prévue (départ du territoire français)	
Moyen de transport	
Catégories de produit (fibres végétales, bois scié, fruits et légumes frais, semences potagères, plants fruitiers, graines de consommation, fleurs coupées...)	
Lieu de production de la marchandise (Pays, ou si en France, préciser région)	
Nom(s) botanique(s) Fournir une liste jointe ou la trame remplie en cas d'envoi de nombreux végétaux distincts	
Documents complémentaires : permis d'importation, attestation de traitement, d'analyse...	
Site d'inspection de la marchandise et dite de stockage si différent (Nom et adresse)	
Date et heure d'inspection souhaitée	